

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3392

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Financement de deux forages villageois à N'Gourti et Bouloum (Niger) - Subvention à l'association Vétérinaires sans frontières**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage Compagnie générale des eaux (CGE)-communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002.

L'article 26-2 est donc, aujourd'hui, libellé comme suit :

"Action de solidarité internationale :

La Communauté a décidé, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, d'apporter aux pays du sud une aide régulière au développement durable dans le domaine de l'eau potable. Les parties sont convenues qu'elles mèneront une action conjointe dans le cadre d'un comité de pilotage paritaire présidé par la Communauté.

Pour la Compagnie générale des eaux, ces actions seront menées chaque année dans le cadre de sa politique de mécénat ou de celle du groupe auquel elle appartient".

Dans ce cadre, la communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par l'association Agronomes et Vétérinaires sans frontières, pour la réalisation de deux forages positifs, à destination de deux villages isolés dans l'est du Niger.

Agronomes et Vétérinaires sans frontières est une association de solidarité internationale basée à Lyon (58, rue Raulin, dans le 7^e). Récemment, deux associations autonomes ont fusionné : Vétérinaires sans frontières et le Centre international de coopération pour le développement agricole (CICDA). Le titre officiel du nouvel organisme est donc VSF-CICDA, ci-après dénommé VSF. Cette opération de croissance externe permet des économies d'échelle et renforce le rôle leader de VSF, un fleuron des organismes non gouvernementaux (ONG) lyonnais de solidarité internationale.

Vétérinaires sans frontières a pour mission d'agir pour le développement rural en appui aux agricultures et élevages paysans dans les régions défavorisées. Elle poursuit cinq objectifs fondamentaux :

- l'amélioration des conditions de vie des populations rurales,
- la promotion des droits des populations paysannes et la reconnaissance de l'existence et l'utilité des paysans dans la société,
- la création de références pour l'élaboration des politiques publiques de développement rural,
- la promotion de la participation des acteurs de la société civile au nord et au sud en faveur des agricultures paysannes et le renforcement des instances représentatives de ces agriculteurs et éleveurs,
- la création de liens de coopération et de solidarité entre les acteurs (nord-sud, sud-sud et nord-nord).

Vétérinaires sans frontières a conduit, durant ces dix dernières années, six projets dans le domaine de l'hydraulique pastorale et villageoise dans quatre pays sahéliens (Mauritanie, Mali, Tchad et Niger).

En terme de moyens, VSF aligne plus de 60 projets dans 20 pays de coopération, une équipe de 150 personnes, dont 26 en France, 27 professionnels expatriés, 100 professionnels nationaux dans les divers pays et un budget de 8 M€. Ses principaux financeurs sont la Commission européenne, le ministère français des affaires étrangères, l'agence française de développement, de nombreuses collectivités locales. Leurs financements s'ajoutent aux ressources propres de l'association.

Le projet Niger de VSF se situe au sud-est du pays, au sud des grands ergs du Ténéré et de Bilma, célèbres par la beauté de leurs dunes. Les communes rurales de N'Gourti et Tesker sont très vastes, avec une surface totale de 175 000 kilomètres carrés, soit le quart de la France. Elles recouvrent un espace géographique saharien et sahélien, homogène du point de vue des ressources naturelles et des systèmes de production animale. Les éleveurs de chameaux optimisent la gestion des ressources pastorales par la transhumance, à partir de villages d'attache où une partie de leur famille est souvent sédentarisée (femmes, enfants). Le projet de VSF a donc une double ambition :

- sécuriser et renforcer l'élevage transhumant (actions zootechniques et vétérinaires, puits pastoraux, gestion des pâturages, commercialisation, etc.),

- renforcer les capacités de l'armature de villages sédentaires, en renforçant les services qu'ils peuvent offrir aux résidents permanents et aux transhumants dans divers domaines : santé humaine et animale, approvisionnement en vivriers, commercialisation des animaux, abattage, hydraulique villageoise.

Les deux sites sédentaires retenus sont donc N'Gourti, chef-lieu de Commune, fréquenté par 4 000 familles pastorales, et Bouloum (sur la commune de Tesker), point de ralliement de 2 000 familles pastorales. Sur le plan de l'hydraulique, il est urgent et fondamental de différencier les ouvrages en deux catégories :

- les ouvrages d'hydraulique pastorale, seuls existants à ce jour. Pour les animaux, ces ouvrages sont satisfaisants, mais les populations consomment une eau de qualité médiocre à mauvaise, car ces puits sont pollués par les seaux, les cordes, la boue, la proximité immédiate des animaux et de leurs déjections,

- les ouvrages d'hydraulique villageoise, qui doivent être des forages profonds, à l'abri de la pollution, équipés de pompe manuelle et d'un muret de clôture interdisant l'approche des animaux.

Le projet prévoit la mise en place de comité de gestion de l'eau, pour assurer la maintenance et le bon fonctionnement des ouvrages. Les conseils communaux de N'Gourti et Tesker seront associés à la réalisation et au fonctionnement de ces forages villageois.

Le coût de ces deux forages à pompe manuelle est estimé à 28 000 €. Un coût qui prend en compte les distances importantes à parcourir depuis Niamey, capitale du pays, où les entreprises de forage ont leurs sièges et leurs bases logistiques. Le Fonds de solidarité eau est donc sollicité à hauteur de ce montant, soit 14 000 € par partenaire (Communauté urbaine et Compagnie générale des eaux) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi Oudin en date du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'hydraulique villageoise présenté par l'association Vétérinaires sans frontières, relatif à la mise en place de deux forages à pompes manuelles dans les localités de N'Gourti et Bouloum au Niger.

2° - Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'association Vétérinaires sans frontières, dans le cadre de ce programme, soit un taux de subvention de 50 % par la Communauté urbaine.

3° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'investissement de 14 000 € à l'association Vétérinaires sans frontières, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2006 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,